

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 14 MARS 2011**

Séance ordinaire du conseil du 14 mars 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale / greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que cinq personnes dans l'assistance.

La conseillère Jocelyne Johnson a motivé son absence pour cause de maladie.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

2011-03-073 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant les varia ouverts :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2011

1-3 Autres matières

- a) École secondaire Sacré-Cœur de Gracefield
- b) Annulation de la Convention d'adhésion avec le groupe ACCISST Inc.
- c) Demande de soumission par voie d'invitation

2 ADMINISTRATION :

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 28 février 2011

2-2 Engagement des dépenses – mars 2011

2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – février 2011

2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – février 2011

2-3-C Dépôt des prévisions budgétaires déposées au MAMROT

2-4 Clinique Santé Haute-Gatineau

2-5 Offre de service – PG solutions

2-6 Abroger la résolution 2011-01-009

2-7 Caisse populaire Desjardins Gracefield – renouvellement de la marge de crédit

2-8 Perception des taxes municipales

2-9 Jeunesse sans frontières de la Vallée-de-la-Gatineau

2-10 Autorisation de paiement – Plomberie Sylvain

2-11 Autorisation de paiement – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

2-12 Congrès de l'A.D.M.Q.

- 2-13 Office municipal d'habitation
- 2-14 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 2-15 Autorisation de paiement – Vallée-Hubert avocats
- 2-16 Don à Julie Lafrenière
- 2-17 Achat d'un véhicule usagé
- 2-18 Engagement de dépenses - Dagua

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 4-1 Adoption du 1^{er} projet de règlement no. 92-2011 – modification de zonage
- 4-2 Ajournement pour une période de consultation pour la demande de dérogation mineure no. 2011-001
- 4-3 Dérogation mineure # 2011-001
- 4-4 Adoption du règlement no. 93-2011 abrogeant les règlements no. 118, 134 et 135 de l'ex municipalité de Northfield et le règlement no 105 du Canton de Wright (normes de verbalisation de chemin)
- 4-5 Demande à la Commission de protection du territoire agricole
- 4-6 Avis de motion – réglementation des terrains de camping

5- TRANSPORT:

- 5-1 Location de terrain
- 5-2 Contrat de services pour déplacement de poteaux – Bell Canada

5-3 Demande de soumission – matériaux granulaires

6- **HYGIÈNE DU MILIEU :**

6-1 Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Blue Sea pour les ordures ménagères et la collecte des matières recyclées

7- **LOISIR ET CULTURE :**

8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

9- **RAPPORT DES COMITÉS :**

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

11- **CORRESPONDANCES**

12- **VARIA:**

- a) Photos sur le site Web
- b) Billets de spectacle

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-074 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER
2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont

reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-075 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2011

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le représentant scolaire de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield M. Jérémie Milljour-Lafond n'était pas présent.

2011-03-076 ANNULATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AVEC LE GROUPE ACCISST INC.

- ATTENDU QUE** bien que le groupe ACCISST a signé le 16 mars 2009, une annexe à la convention d'adhésion, qui précise qu'après analyse et discussions, la ville était acceptée comme membre en règle de la mutuelle à la date de la signature ;
- ATTENDU QU'** en date de ce jour et après vérification auprès de la CSST, la ville de Gracefield n'était pas membre d'une mutuelle en 2010, ne l'est toujours pas en 2011 et ne pourra donc pas être en mutuelle avant le 1^{er} janvier 2012;
- ATTENDU QUE** cela semble clairement contrevenir à notre contrat avec vous ;
- ATTENDU QUE** le Groupe ACCISST a expédié une facture pour les frais de gestion pour la période du 19 mars 2011 au 19 mars 2012 ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

D'informer le Groupe ACCISST que la ville de Gracefield met fin à la convention d'adhésion qui a été signée le 16 mars 2009 et qu'elle ne paiera pas la facture au montant de 3 490.33 \$ car le contrat n'a pas été respecté et que la ville n'a pas à payer pour des obligations qui n'ont pas été respectées et encore moins celles pour le futur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-03-077 DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE
D'INVITATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé par le conseiller Claude Blais et résolu,

De demander des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réfection au 30 rue Principale, aux fournisseurs suivants :

- Les menuiseries Castors de la vallée de la Gatineau Inc.
- Les Constructions G-S-S Gauthier 2000 Inc.
- 9120-0477 Québec Inc.
- 9160-5980 Québec Inc.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-078 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX
/ FÉVRIER 2011**

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que ce Conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-03-078 faisant partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total 564 356.96 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-079 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	653.62 \$
Transport	5 337.07 \$
Aqueduc	2 279.64 \$
Urbanisme	2 079.13 \$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-03-079.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de février 2011.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – février 2011.

Note au procès-verbal :

Dépôt des prévisions budgétaires 2011 qui ont été transmises électroniquement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

2011-03-080 CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'informer Le Centre local de développement de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau que la ville de Gracefield absorbera le manque à gagner de la Clinique Santé Haute-Gatineau s'il y a lieu pour les années 2011, 2012 et 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-081 OFFRE DE SERVICE – PG SOLUTIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'accepter l'offre de service de PG solution pour l'achat de 10 antivirus pour les stations de travail, le serveur ainsi que l'installation pour une dépense de 535.45 \$ taxes incluses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-082 ABROGER LA RÉOLUTION 2011-01-009

ATTENDU QUE

la résolution 2011-01-009 autorisait Mme Julie Jetté à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

ATTENDU QUE

Mme Jetté a vérifié la liste des ateliers et préfère s'inscrire à des formations qui seront données en région ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'abroger et de rendre nulle la résolution 2011-01-009.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-083 EMPRUNT TEMPORAIRE (MARGE DE CRÉDIT) – DÉPENSES D'ADMINISTRATION COURANTES

ATTENDU QUE selon l'article 567, 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes, la ville peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

De demander à la Caisse populaire Desjardins Gracefield de renouveler son contrat de crédit variable (marge de crédit) d'un montant n'excédant pas 1 600 000 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-084 PROCÉDURES POUR PERCEPTION DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la résolution 2011-01-007 autorisait la firme Lapointe Beaulieu avocats à

procéder pour la perception de taxes pour les années 2009 et précédentes ;

ATTENDU QUE Me Beaulieu nous recommande fortement de récupérer aussi les taxes municipales en retard de 2010 car plus l'on attend avant de percevoir les taxes plus celles-ci sont difficiles à récupérer ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune économie pour la ville de procéder pour la perception de taxes pour 2009 et précédente seulement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'informer Me Marie-Josée Beaulieu que les dossiers de perception des taxes municipales pour les années 2010 et précédentes lui seront donc transférés afin qu'elle puisse procéder.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-085 JEUNESSE SANS FRONTIÈRES DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE Jeunesse sans frontières de la Vallée-de-la-Gatineau doivent apporter des rénovations à leur édifice ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser une aide financière au montant de 500 \$ à Jeunesse sans frontières de la Vallée-de-la-Gatineau afin de leur aider à l'entretien de leur maison.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-086 AUTORISATION DE PAIEMENT –
PLOMBERIE SYLVAIN**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement à Plomberie Sylvain au montant de 5811.60 \$ plus les taxes applicables pour l'installation des compteurs d'eau aux endroits suivants : bar chez Rick, Métro, Salon Rebelle et Salon Nicole.

Il est de plus résolu que la dépense est imputée au poste budgétaire 23 05130 725.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-087 AUTORISATION DE PAIEMENT –
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT
& ASSOCIÉS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés au montant de 1 273.98 \$ dans les dossiers suivants :

Dossier : Consultation générale (facture no. 2339) : 462.26 \$

Dossier : Grief (facture no 2341) : 324.69 \$

Dossier : Vente pour taxes (facture no. 2379) : 247.79 \$

Dossier : Ressources humaine (facture no. 02333) : 239.24 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-03-088 CONGRÈS 2011 DE L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le directeur général à participer au congrès 2011 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 8 au 10 juin prochain à Québec.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au montant de 450 \$ plus les taxes applicables, les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance soient à la charge de la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-089 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Gracefield étaient au montant de 2 387 \$;

ATTENDU QU' il y a un dépassement de coût de 150\$:

ATTENDU QUE le déficit prévu est de 25 366 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le paiement de 2 537 \$ à l'Office municipal d'habitation de Gracefield représentant 10 % du déficit prévu.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-090 PARTICIPATION AU CONGRÈS 2011 DE
L'ASSOCIATION DES CHEFS EN
SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser M. Louis Gauthier à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra à Gatineau du 21 au 24 mai 2011.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au montant de 393.04 \$, les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient à la charge de la ville de Gracefield.

Il est aussi résolu d'autoriser M. Gauthier à participer à une clinique de formation dans un simulateur de classe A au coût de 68.36 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-091 AUTORISATION DE PAIEMENT /
VALLÉE-HUBERT AVOCATS**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'autoriser le paiement à Me Louis-André Hubert de la firme Vallée-Hubert avocats pour un montant de 2 031.75 \$ \$ taxes incluses dans le dossier de Marc Beaudoin (représentation devant la Commission d'accès à l'information).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-03-092 DON À JULIE LAFRENIÈRE

ATTENDU QUE Mme Julie Lafrenière fut proclamée championne de la coupe du Québec de vélo de montagne ;

ATTENDU QUE Mme Lafrenière vise en 2011 le championnat canadien qui sera disputé en Alberta ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est fier de son athlète;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la ville de Gracefield remette un don en commandite au montant de 500 \$ afin d'aider Mme Julie Lafrenière à atteindre ses objectifs.

Le maire demande le vote :

Pour la résolution : Bernard Caron, Michael Gainsford et Eric Ethier.

Contre la résolution : Claude Blais et Daniel-Luc Tremblay.

Le maire ne s'est pas prévalu de son droit de vote.

Adoptée majoritairement.

2011-03-093 ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser l'achat d'un véhicule usagé de marque Ford F250, 2004 du fournisseur Auto M Sicard (7163771 Canada) au montant de 13 900 \$ plus un montant de 8 000 \$ pour l'équipement à neige déjà installé sur le camion, le tout plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser une des personnes désignées à la SAAQ à signer les documents nécessaires au transfert du dit véhicule.

Il est de plus résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non approprié 2010.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-094 AUTORISATION DE DÉPENSES – DAGUA

ATTENDU QUE des travaux sont à effectuer pour la réparation de la pompe à la station de pompage ;

ATTENDU QUE le montant total de la dépense excédent le règlement de délégation de pouvoir du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu

D'autoriser une dépense estimée à 2 000\$ pour la différence entre le montant total de la dépense et la délégation de pouvoir du directeur général.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-095 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NO. 92-2011**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le Premier projet de règlement no. 92-2011 intitulé
modification au règlement de zonage no. 132 (ex municipalité du
canton de Wright) – visant à intégrer l’usage Récréation dans la
zone A-111, soit adopté tel qu’il suit :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 92-2011
INTITULÉ MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO. 132 (EX-MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
WRIGHT) – VISANT À INTÉGRER L’USAGE
RÉCRÉATION DANS LA ZONE A 111**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun et d'intérêt
public de modifier le règlement de
zonage no. 132 de l'ex municipalité
du Canton de Wright afin d'intégrer
l'usage récréation touristique VII
(t7) pour l'agrandissement d'un
terrain de camping.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric
Ethier, appuyé du conseiller Claude
Blais et résolu,

Que le premier projet de règlement numéro 92-2011 soit adopté
par le conseil de la Ville de Gracefield et qu'il soit statué et
décrété par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage no. 132 est modifié pour ajouter
l'activité suivante : terrain de camping de la classe d'usage
Récréation touristique VII (t7) à la zone A-111.

ARTICLE 2

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des
formalités prévues par la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Ajournement pour la tenue d'une période de consultation publique en vertu de la demande de dérogation mineure no. 2011-001.

Il est présentement 19 h 30.

La demande de dérogations mineures est expliquée et aucune personne ne demande d'information sur le dit dossier.

Reprise de la séance, il est présentement 19 h 32.

**2011-03-096 DÉROGATION MINEURE NO. 2011-001 //
PARTIE DU LOT 4 ET LE LOT 4-9 RANG 3
CANTON DE NORTHFIELD / MATRICULE**

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 4 et le lot 4-9 rang 03 canton de Northfield (376 chemin du Lac-Désormeaux) demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.3.1.4.1 du règlement de zonage #138 (chapitre 6);

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le plan préparé par Richard Fortin, arpenteur-géomètre en date du 30 juin 1999 sous sa minute 5525;

ATTENDU QUE l'immeuble et situé dans la zone V189 et l'usage habitation unifamiliale est autorisé;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne la modification de la marge latérale passant ainsi de 6m à 4m;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin ni à la ville;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif suite à une réunion dudit comité qui s'est tenue le 8 février dernier;

ATTENDU QUE l'avis public concernant la dite demande de dérogation mineure a été publié le 17 février 2011;

ATTENDU QUE cette période de consultation publique s'est tenue lors de la séance du 14 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'accepter la recommandation de Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la dérogation mineure no. 2011-001 sur une partie du lot 4 et le lot 4-9 du rang 03 canton de Northfield, permettant ainsi de réduire la marge latérale droite passant ainsi de 6 mètres à 4 mètres.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-097 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 93-2011

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que le règlement no. 93-2011 abrogeant les règlements no. 118, 134 et 135 de l'ex municipalité de Northfield et le règlement no. 105 du Canton de Wright (normes de verbalisation de chemin) soit adopté tel qu'il suit :

Règlement 93-2011

Règlement 93-2011 abrogeant les règlements 118, 134 et 135 de l'ex municipalité de Northfield et le règlement 105 du Canton de Wright (normes de verbalisation de chemin).

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'uniformiser le règlement pour les normes de verbalisation de chemin ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 7 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Ville de Gracefield, en conformité aux articles de la Loi sur Cités et Villes, à savoir que :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement s'intitule :

Règlement 93-2011 abrogeant les règlements 118, 134 et 135 de l'ex municipalité de Northfield et le règlement 105 du Canton de Wright (normes de verbalisation de chemin).

ARTICLE 3 :

Dans le règlement, lorsque le contexte l'exige, le singulier comprend le pluriel et le genre masculin comprend le genre féminin.

ARTICLE 4 :

Définition

Pour les besoins du présent règlement, les mots suivants auront la signification suivante :

Emprise : largeur entre les clôtures ou largeur entre deux lignes fictives servant à déterminer une propriété.

Forme : amoncellement de matériel servant de surface de roulement.

Drainage : fossé servant à l'écoulement des eaux.

Ponceaux : tuyaux de métal ou plastique servant à l'écoulement des eaux.

Isolant : sable de grève ou sable très fin.

Finition : matériel de 0 à 2 ½ pouces.

ARTICLE 5 : **Emprise des chemins ou rues**

L'emprise des chemins ou rues devront avoir une largeur minimale de 40 pieds.

ARTICLE 6 : **Forme des chemins ou rues**

Les chemins ou rues devront avoir une forme minimale de 24 pieds, exempte de roulières, d'ornières ou de cahots.

ARTICLE 7 : **Isolant**

Sur la terre glaise, on devra déposer un minimum de 6 pouces de sable de grève ou de sable très fin et finir la forme avec 12 pouces de gravier d'une grosseur de 0 à 2 ½ pouces.

ARTICLE 8 : **Forme sur terrain granuleux**

Sur un terrain granuleux (sable) ou gravier, on ne sera pas tenu de mettre 6 pouces d'isolant, la couche de 12 pouces de 0 à 2 ½ pouces sera suffisante.

ARTICLE 9 : **Cas spéciaux**

Dans certains cas spéciaux, les membres du conseil pourront exiger des ouvrages supplémentaires, tel que : garde-fous, rampe de béton, asphalte et tout autres travaux ci apparentant.

ARTICLE 10 : **Pente**

La pente permise est de 9%, toutefois, le conseil peut accepter une pente supérieure dans les cas d'exception.

ARTICLE 11 : **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues par la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-098 DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE**

ATTENDU QUE M. Jacques Marchenay a déposé une demande auprès de la ville de Gracefield pour analyse et recommandation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE ce dernier désire utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 32 rang C canton de Wright, afin d'y construire une résidence ;

ATTENDU QUE la fonctionnaire désignée au service d'urbanisme a remis ses recommandations au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la ville de Gracefield recommande à la Commission de protection du territoire agricole la présente demande pour les motifs suivants :

- cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;
- ce terrain a déjà été utilisé à des fins autre que l'agriculture et on y retrouve encore les vestiges de vieux bâtiments et le puits est toujours existant;
- le bâtiment de ferme le plus rapproché est situé à moins de 1 km et l'agriculture n'y est plus pratiqué sauf pour la coupe de foin;
- que le demandeur ne possède pas d'autre terrain dans la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Bernard Caron donne avis de motion pour la présentation d'un règlement pour réglementer les rénovations et constructions sur les terrains de camping.

2011-03-099 LOCATION DE TERRAIN

ATTENDU QUE

M. Rhéal Matthews, propriétaire d'un terrain situé au 62, rue Principale ayant une superficie de 13,312 p.c.;

ATTENDU QUE

l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales commente ceci : « l'article 69 est une mesure d'exception qui autorise une municipalité à utiliser la propriété privée pour y déposer la neige délogée de la voie publique »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De renouveler l'entente avec M. Rhéal Matthews pour la saison 2010-2011 au montant de 450 \$ pour la location d'un terrain pour entreposer la neige.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-100 CONTRAT DE SERVICES POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX AVEC BELL CANADA

ATTENDU QUE le ou vers le 17 janvier 2006, la ville de Gracefield a conclu un contrat de services avec Bell Canada pour déplacement de certains poteaux sur le chemin du Lac-Désormeaux au coût de 7 963.10 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués au printemps 2007 ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu aucune facture de Bell Canada ;

ATTENDU QUE la disposition pertinente au délai de prescription est l'article 2116 du Code civil du Québec qui énonce que le délai commence à courir à partir de la fin des travaux;

ATTENDU QU' en matière de contrat de services, le délai de prescription est de trois ans selon l'article 2925 du Code civil du Québec ;

ATTENDU QUE cela fait presque quatre ans que les travaux ont pris fin ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'annuler aux états financiers 2010 le compte à payer de Bell Canada au montant de 7 963.10 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-101 DEMANDE DE SOUMISSION – PRIX GRANULAIRES

Il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu,

Que la ville de Gracefield demande des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de matériaux granulaires aux fournisseurs suivants :

- Sablière Gracefield
- Rhéal Rice
- Carrière Tremblay
- Carrière Beauregard

Le maire demande le vote sur la présente résolution :

Pour : Claude Blais et Bernard Caron

Contre : Michael Gainsford, Eric Ethier et Daniel-Luc Tremblay

Le maire se prévaut de son droit de vote et vote en faveur de la résolution

Rejetée.

2011-03-102 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLÉES,

SECTEUR NORD DU LAC CASTOR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu

De renouveler l'entente avec la municipalité de Blue Sea pour l'année en cours, concernant l'enlèvement des ordures ménagères et la collecte sélective des matières recyclées pour les quelques contribuables de notre Ville, secteur Nord du Lac Castor et plus spécifiquement sur les lots 1 et 2 rang 3 secteur Wright.

Que le tarif applicable pour l'année 2011, s'élève à 163.61 \$ par logement en ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères et que le taux relatif à la collecte sélective des matières recyclées est quant à lui fixé à 39.71 \$ par logement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions.

Aucune question.

2011-03-103 SITE WEB – MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser une dépense n'excédant pas 500 \$ pour faire photographier les membres du conseil par un professionnel.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Notes au procès-verbal :

Le maire informe les personnes présentes que les billets de spectacle de Messmer que j'ai fait tirer aujourd'hui ont été gagnés par Mme Jacqueline Boucher.

Nous offrons une paire de billets à nos employés, la paire suivante aux membres du conseil et après aux contribuables.

Dépôt de la liste de correspondance du 1^{er} février au 3 mars 2011.

2011-03-104 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 19 h 50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire